



Date de génération de ce justificatif : 16/10/2026

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## GALLIER SAFETY CONSULTING – Constitution de société

### Référence :

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 16 octobre 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 08/10/2026, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GALLIER SAFETY CONSULTING Sigle : GSC Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : • le conseil, l'assistance et l'accompagnement des entreprises en matière de santé, sécurité et environnement (HSE) ; • la prévention des risques professionnels et industriels ; • les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS), dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables et sous réserve des qualifications et habilitations requises ; • la réalisation d'audits, diagnostics, analyses et évaluations en matière de sécurité, prévention des risques, organisation et conformité ; • l'accompagnement des entreprises dans la mise en place et l'amélioration de leurs systèmes de management de la santé et de la sécurité ; • l'assistance et le conseil dans la préparation, le suivi et l'amélioration des procédures, plans, documents et actions de prévention ; • la réalisation de prestations de formation et de sensibilisation dans les domaines relevant de son activité, sous réserve des autorisations ou déclarations éventuellement requises ; • et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement. Siège social : 9 lieu-dit Rumoyec, 22160 PLUSQUELLEC Capital : 1 € Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SAINT-BRIEUC Président : Monsieur GALLIER YOHANN, demeurant 9 lieu-dit Rumoyec , 22160, 22160 PLUSQUELLEC Admission aux assemblées et droits de votes : L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à la collectivité des associés. Clause d'agrément : Néant Yohann Gallier

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---

[Consulter cette annonce en ligne](#)